Les stages et formations de la P'tite Fabrique

STAGE D : Nourrir la motivation des adolescents pour le cours de FM

Formateur : Marc Meyer

DÉTAILS DU STAGE

PUBLIC VISÉ

Enseignants en FM, plus particulièrement en charge de cours de 2nd et/ou 3ème cycles de conservatoires ou écoles de musique, étudiants en 3ème cycle (jeunes professeurs, chefs de chœur (chorales de jeunes: 12 - 20 ans), et plus généralement toute personne travaillant avec des adolescents.

PRÉREQUIS

Expérience souhaitée - mais non obligatoire - de travail avec des adolescents. Il est proposé aux stagiaires d'apporter des "cas" concrets de difficultés rencontrées.

DURÉE DU STAGE

2 journées de 6h (total 12h)
9h30-12h30 / 14h-17h

DATES

Jeudi 8 et vendredi 9 février 2024

NOMBRE DE STAGIAIRES

4 à 8

COÛT PÉDAGOGIQUE

560€ TTC par stagiaire

Repas possible
Le midi 14€ (repas complet « maison » végétarien)
Possibilité de venir avec son repas.

LIEU

Siège social de La P'tite Fabrique
A Saint Pierre de Varengeville
(près de Rouen - 76)

Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter.

COMPÉTENCES VISÉES

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Elargir la réflexion sur les finalités d'un cours de FM, ses spécificités au sein d'un conservatoire, et la place qu'il peut être amené à occuper dans la formation globale de l'adolescent.

Prendre conscience du vécu de notre propre adolescence, et de son influence sur notre manière d'enseigner.

Expérimenter diverses activités de groupe et étudier leur capacité à renouveler le plaisir et l'intérêt des élèves.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Phases théoriques :

Psychologie de l'adolescent – Rapport professeur / élève – Cadre et contenu du cours – Réflexion sur le travail personnel et l'engagement de l'élève – Dynamique de groupe.

Phases pratiques :

Jeux d'interaction et de mise en relation - Jeux d'improvisation*, Jeux d'écoute* Jeux de rôles (en lien avec les situations concrètes apportées par les stagiaires).

Regard sur notre propre développement : Quel adolescent avons-nous été, quel professeur sommes-nous ?

Relaxation, conscience corporelle, travail de la présence, à soi et aux autres.

*aucune compétence musicale requise.

MODALITES D'EVALUATION

Tout au long de la formation par les différentes activités musicales et les mises en situation.
En fin de session avec un bilan des acquis.

CONTACT ET INSCRIPTION

06 12 21 66 15
stages@laptitefabrique.fr
Bulletin d'inscription ci-dessous

Notre structure est certifiée Qualiopi, rendant nos formations éligibles aux financements publics comme Uniformation, Afdas...

LPF 853181246 R.C.S. Rouen
Enregistré sous le numéro 28 76 05982 76

Demande d'inscription

Identification du stagiaire

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION

Mr ☐ Mme ☐ NOM .....

Prénom..... Date de naissance.....

Adresse personnelle.....

Code postal..... Tel. ..... Mail.....

Vous êtes : ☐ Enseignant - en (discipline) .....
- dans quel(s) établissement(s) ? .....

☐ Etudiant - dans quel(s) établissement(s) ? .....

Décrivez en quelques mots votre pratique musicale : instrument(s), voix, niveau, formation(s) déjà suivie(s)… :

.....

.....

.....

.....

Indiquez les motivations qui vous conduisent à participer à ce stage (objectifs, attentes, projets…) :

.....

.....

.....

.....

.....

Choix du (ou des) stage(s)

A : Pédagogie active et utilisation des instruments en classe de FM - total 12h
Olivier Vonderscher

☐ lundi 29 et mardi 30 janvier 2024

B : La voix de l'enfant – la voix chantée naturelle – la polyphonie – total 12h
Françoise Cornu & Marc Meyer

☐ vendredi 15 et samedi 16 mars 2024

C : La voix naturelle - total 12h
Françoise Cornu

☐ vendredi 16 et samedi 17 février 2024

D : Nourrir la motivation des adolescents pour le cours de FM - total 12h
Marc Meyer

☐ jeudi 8 et vendredi 9 février 2024

E : Création de chansons - total 12h
Christophe Basset

☐ samedi 13 et samedi 20 janvier 2024

F : Musique et Handicap - total 12h
Philippe Tailleux

☐ session 1 : jeudi 25 et vendredi 26 janvier 2024
OU
☐ session 2 : jeudi 28 et vendredi 29 mars 2024

Choix du (ou des) stage(s)

G1 : Accompagner les chansons au piano (Initiation) - total 24h (2 x 2 jours)
Olivier Vonderscher

☐ session 1 : mardi 24 et mercredi 25 octobre 2023 + jeudi 4 et vendredi 5 janvier 2024
OU
☐ session 2 : jeudi 11 et vendredi 12 janvier + jeudi 22 et vendredi 23 février 2024
(cette session se déroulent pendant les vacances scolaires de la zone B)

G2 : Accompagner les chansons au piano (Perfectionnement) - total 24h
(2 x 2 jours) Olivier Vonderscher

☐ lundi 11 et mardi 12 décembre 2023 + jeudi 18 et vendredi 19 janvier 2024

H : Acquérir de nouvelles compétences techniques et musicales
Olivier Vonderscher

☐ Formation individuelle – dates à déterminer avec le stagiaire

I : Direction de chœur et découverte de répertoires – total 12h
Frédéric Pineau

☐ mardi 23 et mercredi 24 janvier 2024

J : Initiation au langage musical jazz – total 12h
Olivier Vonderscher

☐ lundi et mardi 5 décembre 2023

K : Enseignant-artiste et environnement territorial – total 12h
connaissances nécessaires.
Xavier Petitalot

☐ lundi 12 et mardi 13 février 2024

L : Gestes et postures du musicien et de l'élève – total 12h
avec la technique Alexander®
Maud Krhajac

☐ lundi 18 et mardi 19 mars 2024

Modalités d'inscription

Inscription personnelle (sans demande de prise en charge)
Pour inscription avec prise en charge voir page suivante

Je joins à cette inscription un chèque de :

- ☐ **Stage A (380€)** : 80€ par courrier (+ 300€ à régler au début du stage)
- ☐ **Stage B (560€)** : 180€ par courrier (+ 380€ à régler au début du stage)
- ☐ **Stage C (560€)** : 180€ par courrier (+ 380€ à régler au début du stage)
- ☐ **Stage D (560€)** : 180€ par courrier (+ 380€ à régler au début du stage)
- ☐ **Stage E (560€)** : 180€ par courrier (+ 380€ à régler au début du stage)
- ☐ **Stage F (560€)** : 180€ par courrier (+ 380€ à régler au début du stage)
- ☐ **Stage G1 (660€)** : 240€ par courrier (+ 420€ à régler au début du stage)
- ☐ **Stage G2 (660€)** : 240€ par courrier (+ 420€ à régler au début du stage)
- ☐ **Stage H** : nombre d'heures et tarif à préciser lors de la demande d'inscription
- ☐ **Stage I (560€)** : 180€ par courrier (+ 380€ à régler au début du stage)
- ☐ **Stage J (380€)** : 80€ par courrier (+ 300€ à régler au début du stage)
- ☐ **Stage K (560€)** : 180€ par courrier (+ 380€ à régler au début du stage)
- ☐ **Stage L (560€)** : 180€ par courrier (+ 380€ à régler au début du stage)

☐ Réservation repas du midi (14€ par repas)

Chèque à l'ordre de : La P'tite Fabrique – Règlement possible en plusieurs fois
À envoyer (pour valider l'inscription) à :
La P'tite Fabrique 743, route du Paulu 76480 Saint Pierre de Varengeville

Les tarifs n'incluent pas l'hébergement.
En cas de désistement du stagiaire, l'acompte versé sera remboursé seulement si l'annulation se fait un mois avant la première date de la formation. Toute formation commencée est due dans son intégralité, sauf cas de force majeure avéré. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, La P'tite Fabrique se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

☐ Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales figurant aux pages 6 et 7 de ce document et je les accepte.

Date et signature du stagiaire

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Inscription par l'intermédiaire d'une structure
(CRI, CRD, CRR, etc...)
Pour inscription sans prise en charge
voir page précédente

A remplir par le responsable formation de la collectivité

Collectivité .....

Adresse complète..... Code postal.....

Nom et prénom du responsable formation .....

Tel (ligne directe) ..... Mail.....

☐ **Stage A** 12h : 560€ TTC ☐ **Stage B** 24h : 560€ TTC ☐ **Stage C** 12h : 560€ TTC

☐ **Stage D** 12h : 560€ TTC ☐ **Stage E** 12h : 560€ TTC ☐ **Stage F** 12h : 560€ TTC

☐ **Stage G1** 24h : 990€ TTC ☐ **Stage G2** 24h : 990€ TTC

☐ **Stage H** nombre d'heures et tarif à préciser lors de la demande d'inscription

☐ **Stage I** 12h : 560€ TTC ☐ **Stage J** 12h : 560€ TTC

☐ **Stage K** 12h : 560€ TTC ☐ **Stage L** 12h : 560€ TTC

☐ Réservation repas du midi (14€ par repas)

Les tarifs n'incluent pas l'hébergement.
En cas de désistement du stagiaire, l'acompte versé sera remboursé seulement si l'annulation se fait un mois avant la première date de la formation. Toute formation commencée est due dans son intégralité, sauf cas de force majeure avéré. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, La P'tite Fabrique se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

☐ Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales figurant aux pages 6 et 7 de ce document et je les accepte.

Date et signature du stagiaire

Date et signature
du responsable formation
de la collectivité
(dans le cas d'une prise en charge)

Les Stages et Formations

de La P'tite Fabrique

743, route du Paulu 76480 Saint Pierre de Varengeville
stages@laptitefabrique.fr 06.12.21.66.15

Conditions Générales de Vente

Article 1 - Présentation

La P'tite Fabrique est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers de la musique et notamment l'enseignement et la pédagogie. Son siège social est fixé au 743, route du Paulu 76480 Saint Pierre de Varengeville.

Article 2 – Dispositions générales

Les présentes conditions générales de ventes (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les offres de services de La P'tite Fabrique relatives à des commandes passées auprès de La P'tite Fabrique par tout client, particulier ou professionnel (ci après « le Client »).

Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de La P'tite Fabrique, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que La P'tite Fabrique ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de La P'tite Fabrique, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

Article 3 – Conditions financières

La P'tite Fabrique propose deux types de tarifs et de règlement pour ses formations.

- tarif préférentiel pour les particuliers qui s'inscrivent à titre personnel et qui ne bénéficient pas de prise en charge. Le stagiaire devra régler 40% du prix de la formation dès son inscription (chèque à l'ordre de La P'tite Fabrique) à envoyer par courrier, au siège de la P'tite Fabrique noté ci-dessus, pour valider l'inscription. Les 60% restants sont à régler dès le début de la formation. Lors de l'accueil des stagiaires.

- tarif normal pour les collectivités (écoles de musique, conservatoires, associations…) qui inscrivent leurs professeurs et prennent en charge le coût de la formation. Le règlement s'effectue par virement à l'issue de la formation. Facturation via le portail Chorus Pro.

Tous les prix sont indiqués net de taxes. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, ils sont optionnels et sont directement facturés au Client qui se charge, le cas échéant, d'en obtenir le remboursement auprès de son OPCA. Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par La P'tite Fabrique. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de La P'tite Fabrique distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCA. Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à La P'tite Fabrique.

Article 4 – Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, La P'tite Fabrique se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

Article 5 – Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à six heures. Sauf indication contraire portée sur la convocation, les formations se déroulent de 09h30 à 12h30 et de 13h45 à 16h45 avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Les locaux de La P'tite fabrique accueillent les Stagiaires de 09h00 à 17h00.

Article 6 – Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.
Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à La P'tite Fabrique ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. La P'tite Fabrique peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, La P'tite Fabrique se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

L'inscription à titre personnel d'un stagiaire, sans passer par une structure (type conservatoire ou école de musique) est validée à réception de son chèque d'acompte (cf Art. 3)

Article 7 – Documents contractuels

Pour chaque action de formation une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de la collectivité ou de la structure. L'attestation de participation est adressée après la formation. Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

Article 8 – Règlement par un OPCA ou autre structure

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à La P'tite Fabrique. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par La P'tite Fabrique au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à La P'tite Fabrique au premier jour de la formation, La P'tite Fabrique se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Article 9 – Annulation des formations à l'initiative du Client

En cas d'annulation tardive par le Client à une session de formation, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- annulation communiqué 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité et remboursement de l'acompte qui aura été versé (pour les particuliers)
- annulation communiqué moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 40% du coût de la formation seront facturés au Client (Collectivité…) et non remboursement de l'acompte pour les particuliers.
- annulation communiqué moins de 15 jours ouvrés avant la session : 70% du coût de la formation seront facturés au Client (Collectivité…)

Article 10 – Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Article 11 – Modalités de passation des commandes

La proposition et les prix indiqués par La P'tite Fabrique sont valables un (1) mois à compter de l'envoi du bon de commande. L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par La P'tite Fabrique d'un bon de commande signé par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un (1) mois à compter de l'émission dudit bon de commande. La signature du bon de commande et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par La p'tite Fabrique à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

Article 12 – Facturation

Tous les prix sont exprimés en euros net de taxes. Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

Article 13 – Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture ;
- Le règlement est accepté par règlement domicilié automatique (prélèvement), chèque, virement bancaire ou postal ;
- Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Article 14 – Cas de force majeure

La P'tite Fabrique ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à La P'tite Fabrique, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de La P'tite Fabrique.

Article 15 – Communication

Le Client accepte d'être cité par La P'tite Fabrique comme client de ses offres de services, aux frais de La P'tite Fabrique. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 7.5, La P'tite Fabrique peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Article 16 – Protection des données à caractère personnel du stagiaire

Les données personnelles des stagiaires sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de sa formation par les services de La P'tite Fabrique en charge du traitement. Ces données sont nécessaires à l'exécution de la formation en application de l'article L 6353-9 du Code du travail. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratif et financier applicables aux actions de formation. En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en s'adressant à La P'tite Fabrique, 743 route du Paulu 76480 Saint Pierre de Varengeville. Le stagiaire bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire. La P'tite Fabrique conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, La P'tite Fabrique s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Article 17 – Droit applicable – Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. EN CAS DE LITIGE SURVENANT ENTRE LE CLIENT ET LA P'TITE FABRIQUE A L'OCCASION DE L'EXECUTION DU CONTRAT, IL SERA RECHERCHE UNE SOLUTION A L'AMIABLE ET, A DEFAUT, LE REGLEMENT SERA DU RESSORT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN.